



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 juin 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept juin à vingt heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville de MESLAY-DU-MAINE, sous la présidence de M. POULAIN, Maire.

Présents: M. POULAIN, M. BOULAY, M. BORDIER, Mme GAUTIER, Mme TAUNAIS, Adjoints, Mme BERTHELOT, Mme BOURDAIS, Mme BRUNEAU, M. BOUTIN, M. BRAULT, M. CHESNAIS, Mme CHEVALIER, M. DESNOE, M. GASCOIN, M. GOUAS, M. HULOT, Mme JARDIN, Mme MACHECOURT, Mme Marie-Françoise MOREAU, Mme MOREAU Vanessa, Mme PICHEREAU, Conseillers municipaux.

Absent(s) ayant donné pouvoir M. HOUDAYER a donné pouvoir à M POULAIN

Excusé : M. VEILLÉ

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) à la nomination d'un secrétaire parmi les membres du conseil : Madame Sonia BERTHELOT a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Approbation du PV de Conseil municipal du 23 mai 2019 : Modification à apporter Mme MACHECOURT était absente. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Validation d'ajout à l'ordre du jour :

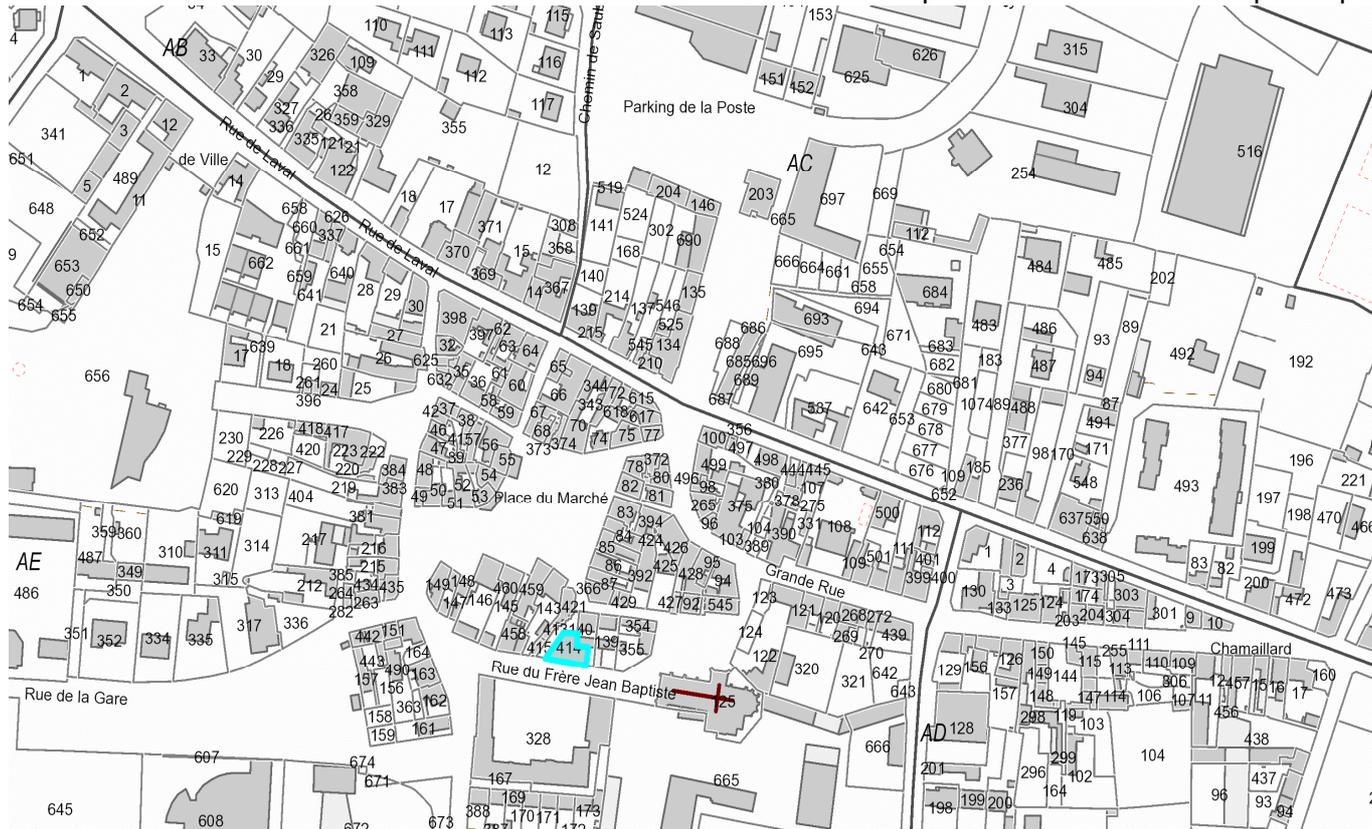
- **Compte rendu des conseils d'écoles**

DECISIONS DU MAIRE

N°2019-019 : Déclaration d'intention d'aliéner une propriété sise rue de Laval, n°58, cadastrée section AB n°414 et 376. La Commune de MESLAY-DU-MAINE décide de ne pas exercer son droit de préemption.



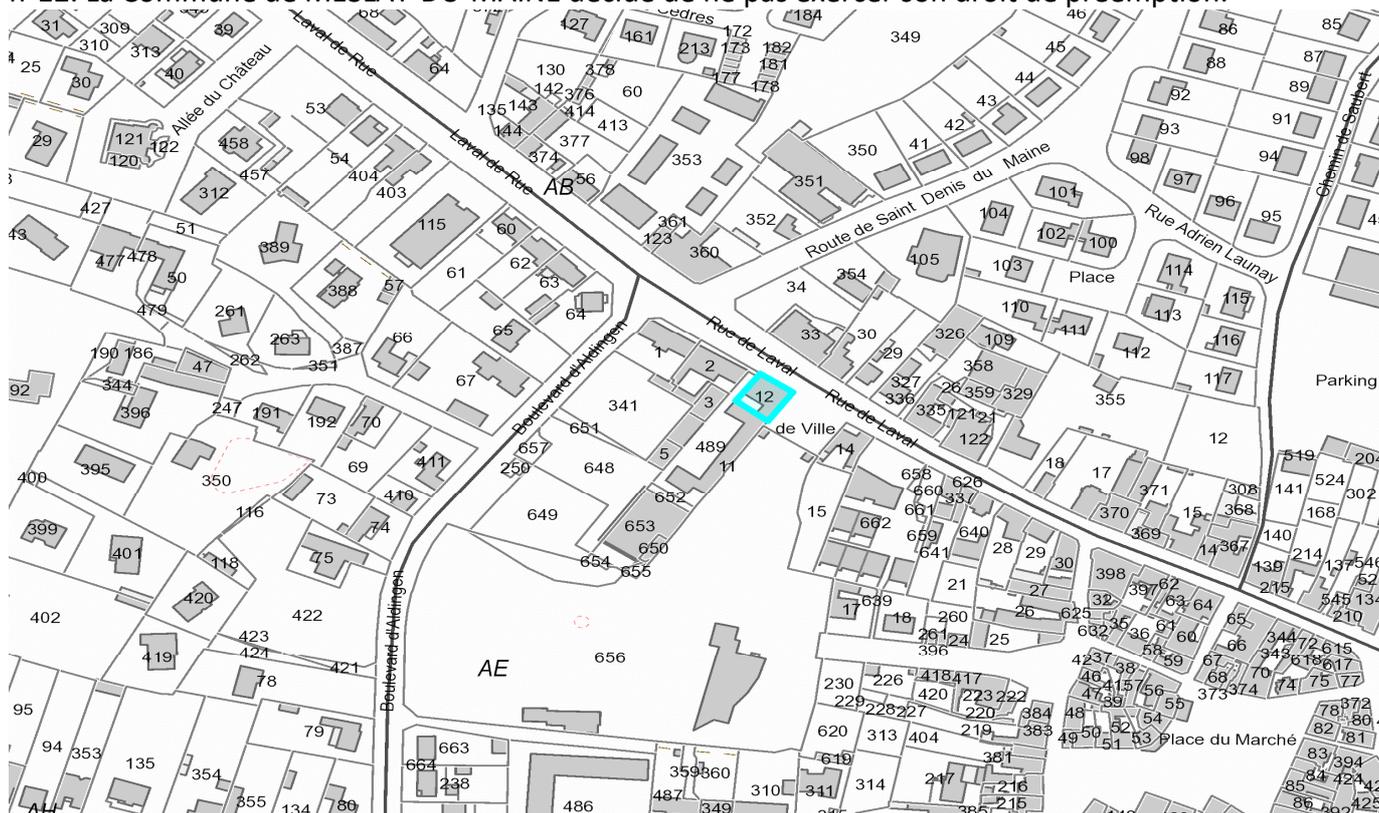
N°2019-020 : Déclaration d'intention d'aliéner une propriété sise rue du Frère Jean Baptiste n°2, cadastrée section AE n°414. La Commune de MESLAY-DU-MAINE décide de ne pas exercer son droit de préemption.



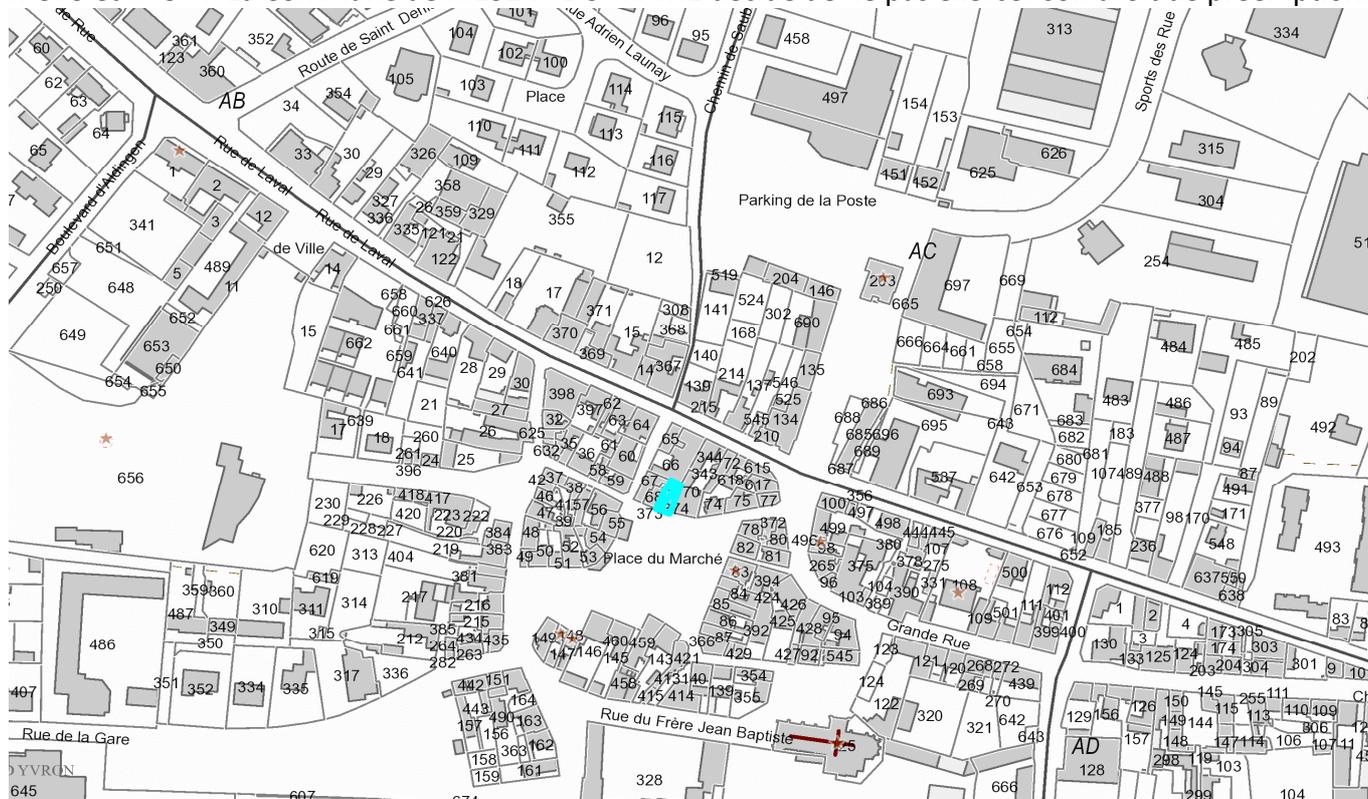
N°2019-022 : Déclaration d'intention d'aliéner une propriété sise Rue des Rosiers n°2, cadastrée section AB n°152. La Commune de MESLAY-DU-MAINE décide de ne pas exercer son droit de préemption.



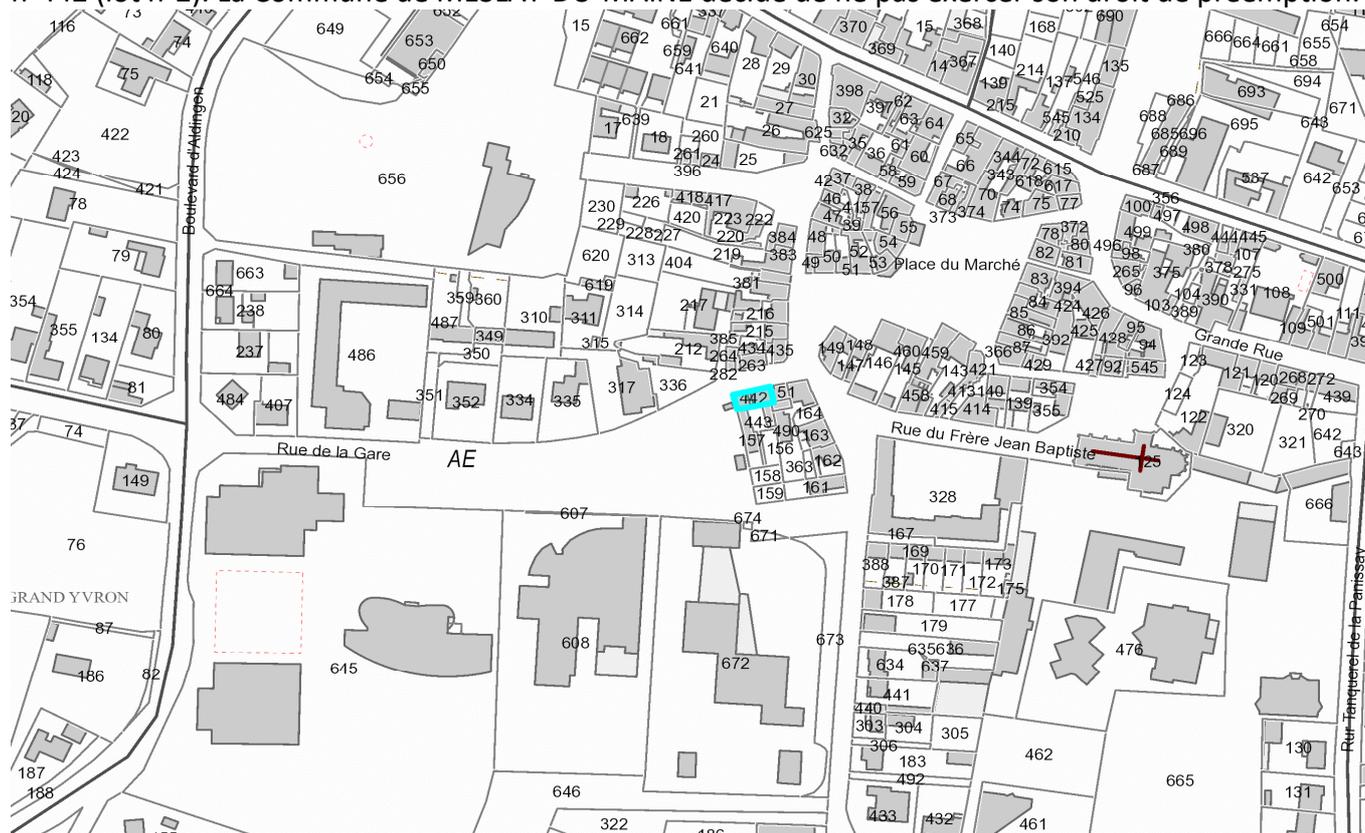
N°2019-023 : Déclaration d'intention d'aliéner une propriété sise Rue de Laval n°37, cadastrée section AE n°12. La Commune de MESLAY-DU-MAINE décide de ne pas exercer son droit de préemption.



N°2019-024 : Déclaration d'intention d'aliéner une propriété sise Place du Marché n°8, cadastrée section AE n°373 et n° 374. La Commune de MESLAY-DU-MAINE décide de ne pas exercer son droit de préemption.



N°2019-025 : Déclaration d'intention d'aliéner une propriété sise rue de la Gare n°3 bis, cadastrée section AE n°442 (lot n°2). La Commune de MESLAY-DU-MAINE décide de ne pas exercer son droit de préemption.



N°2019-026 : Monsieur le Maire a accepté le devis de l'entreprise DELESTRE Industrie de La Segunière (49) concernant la réhabilitation du chauffage et de l'éclairage de l'église, pour un montant de 24 950.92 € HT.

N°2019-027 : Monsieur le Maire a accepté le devis du bureau d'études RepeR de Tours (37) concernant les travaux de maîtrise d'œuvre de réparation au pôle enfance suite au dossier de dommage-ouvrage, pour un montant de 8 694.18 € HT.

ECONOMIE ET ADMINISTRATION GENERALE

Compte rendu commission du 12 juin 2019

Présents : Jean-Marc POULAIN, Christian BOULAY, Maryse TAUNAS, Pierre BORDIER, Huguette GAUTIER, Jacques BRAULT, Frédéric BOUTIN, Sylvie BRUNEAU, Vanessa MOREAU,

Assistaient également : Mme Solène CHAUCHEAU, secrétaire générale, Philippe MONNIER, éducateur sportif

Excusé : Clément HOUDAYER

Rapporteur : Jacky HULOT

→ **Projet mutualisation sports : fin de la phase test**

Le bilan de la phase test a été présenté par Mr Philippe MONNIER éducateur sportif et responsable du service des sports, ce rapport sera également présenté lors du Conseil Municipal du 27 juin.

Après concertation la commission propose au Conseil Municipal de valider le projet de service des sports intercommunal ; la commune de Meslay du Maine restera néanmoins vigilante sur le maintien de la qualité des services proposés.

Monsieur POULAIN informe le Conseil Municipal que ce dossier a été validé à l'unanimité au Conseil Communautaire du 25 juin 2019.

Monsieur BRAULT indique qu'il a été contacté par le Président de l'AS Meslay foot pour l'informer de ces inquiétudes.

Monsieur POULAIN informe le Conseil Municipal qu'un courrier de l'AS Meslay a été reçu en mairie et il en fait lecture au Conseil Municipal.

Monsieur BRAULT indique qu'il faut être vigilant et qu'il faut préciser les choses, c'est-à-dire maintien du niveau et de la qualité de services pour les associations meslinoises. Le comité de suivi devra être composé de 50 % d'élus meslinois et 50 % d'élus de communes de la Communauté de Communes.

Monsieur BOULAY précise que la Communauté de Communes aurait pu mettre leur éducateur sportif sur le terrain pour justifier son emploi du temps et que la commune continue à gérer son service des sports.

Monsieur POULAIN est surpris de ces remarques, elles n'ont pas été faites ni en comité de pilotage (3 réunions) ni lors du dernier conseil communautaire.

Monsieur BRAULT précise que la prudence n'exclut pas le contrôle.

Monsieur POULAIN informe que le comité de pilotage poursuivra ces fonctions. Cette décision a été validée à l'unanimité au Conseil Communautaire c'est-à-dire le comité de suivi devra être composé de 50 % d'élus meslinois et 50 % d'élus de communes de la Communauté de Communes.

Monsieur BOUTIN fait remarquer que la Communauté de Communes s'appuie sur l'expérience de la commune. A chaque remarque en comité de pilotage, celles-ci ont été prises en compte par la communauté de communes.

La commune de Meslay-du-Maine aura une attention particulière sur le maintien et la qualité de services et se réserve le droit de revoir sa participation financière.

Madame PICHEREAU s'interroge si la commune aura toujours le même reste à charge en cas de transfert.

Monsieur POULAIN répond que lors des transferts de compétence ou d'une mutualisation, un reste à charge est dû par la commune.

Madame JARDIN tient à souligner que dans les associations meslinoises, beaucoup de licenciés ne sont pas meslinois. De plus, lors des versements de subvention aux associations, la commune prend en compte l'ensemble des effectifs des licenciés qu'il soit de Meslay du Maine ou d'une autre commune. La mutualisation du service est légitime.

Monsieur BRAULT demande que les choses soit précisées et claires.

Le Conseil Municipal vote et

Après en avoir délibéré (4 abstentions 18 pour) le Conseil Municipal décide de mutualiser le service des sports avec la Communauté de Communes au 1^{er} septembre 2019 :

- le maintien et la qualité de service devra être assuré aux associations meslinoises
- le comité de suivi devra être composé de 50 % d'élus meslinois et 50 % d'élus de communes de la Communauté de Communes.
- La commune de Meslay-du-Maine se réserve le droit de revoir sa participation financière si un de ces engagements n'est pas tenu.

→ **Point budget principal**

La situation arrêtée du budget principal au 12 juin a été présentée à la commission par Mr le Maire, les dépenses et recettes de fonctionnement sont cohérentes par rapport à la période de l'année. Le niveau d'investissement correspond aux travaux en cours. Il est précisé que les travaux réalisés ne sont pas à ce jour tous payés, car les factures n'ont pas été reçues.

Monsieur POULAIN quitte la salle de Conseil Municipal

→ **Emprunt « Villa des Grands Jardins »**

Le coût total des travaux de rénovation s'élève à 308 k€ et le montant des subventions est de 133 K€.

Les taux d'intérêts étant actuellement très bas, il est proposé de solliciter un emprunt de 300 k€ pour financer ces travaux.

Mr Jean Marc POULAIN s'est ensuite retiré de la salle de réunion, Madame Solène CHAUCHEAU a alors présenté les différentes offres reçues des 4 banques (2 autres n'ont pas répondu).

Après analyse des offres, la commission propose au conseil municipal de retenir la proposition de la Banque Postale pour un prêt de 300 K€ sur 14 ans à 0,78% (coût de crédit 16 724.52 € capital constant).

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide d'accepter l'offre de prêt de 300 000 € de la Banque Postale sur 14 ans avec un taux d'intérêt fixe à 0.78 % avec un remboursement en capital constant et autorise Monsieur BOULAY à signer l'ensemble des documents.

→ Licence IV du bar restaurant Le Carnot

Suite à la liquidation judiciaire du bar restaurant le Carnot et la reprise de la partie commerciale par un autre type d'activité, la licence IV est à vendre.

La commune a la possibilité de proposer une offre pour acheter cette licence IV (valeur estimée entre 4 et 5000 €).

- L'intérêt d'un rachat de cette licence IV étant de faciliter une ouverture local d'un bar et / ou restaurant.
- Les contraintes :
 - La licence doit être utilisée minimum un jour / an
 - Formation d'une personne pour assurer cette ouverture annuelle.

Faute de projets connus à ce jour, la commission propose au conseil municipal de ne pas se porter acquéreur de cette licence IV.

Admission en non-valeur

Madame la Trésorière de MESLAY-DU-MAINE, chargée du recouvrement des créances communales a sollicité l'admission en non-valeur de produits irrécouvrables d'un montant de 495.54 €.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve l'admission en non-valeur d'un montant de 495.54 €.

Effacement de dettes

Une décision de justice impose à la collectivité la constatation et l'annulation des dettes concernant :

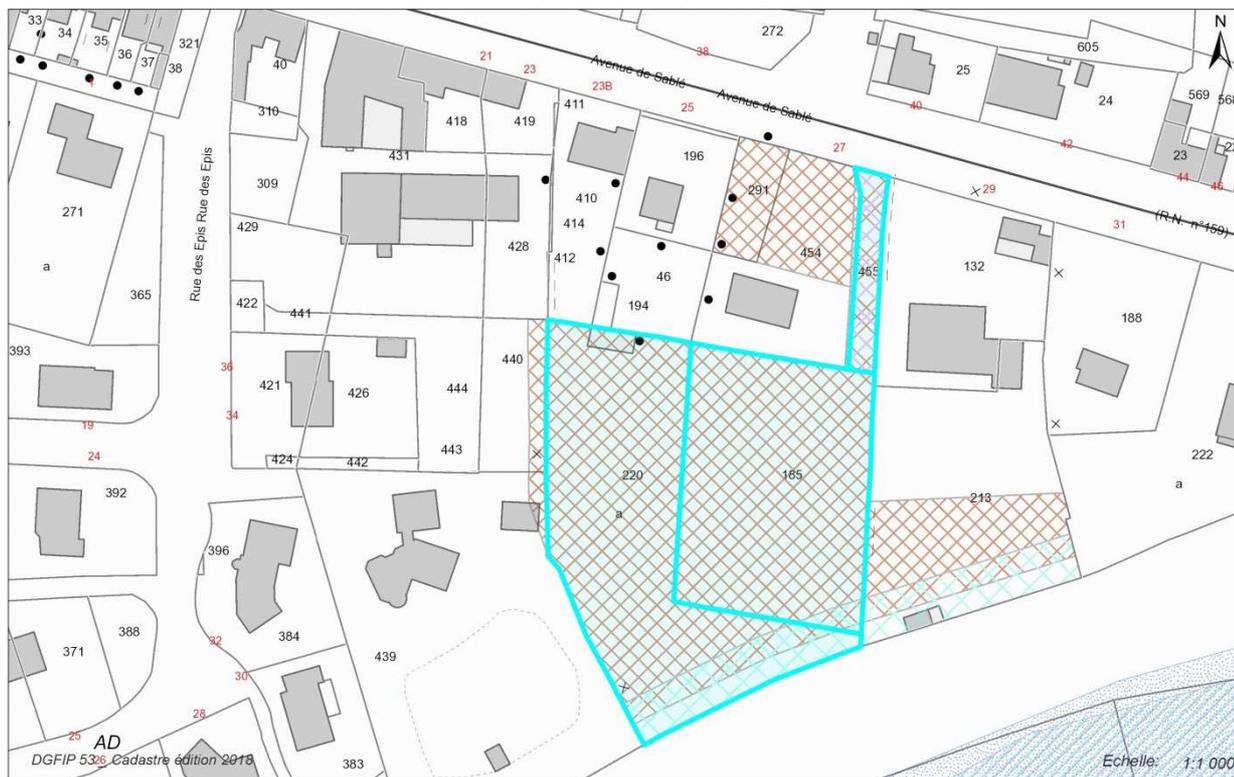
- Une créance de 202.00 € (restauration scolaire, accueil périscolaire)
 - Une créance de 185.65 € (restauration scolaire)
- Soit un **total de : 387.65 €**

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal constate la décision de justice prise et annule les créances telles que présentées ci-dessus.

Proposition de vente de parcelles sises avenue de Sablé

Une offre d'achat a été faite concernant les parcelles AD n°220 et AD n°185 sise avenue de Sablé d'une superficie aménageable de 4600 m² environ. Dans le cadre du PLU, ce secteur est inscrit en AOP, ou la densité minimale de logements est de 15 à l'hectare. L'offre de la SCI la Maréchaussée est d'un montant de 55 000 € net vendeur.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer par rapport à cette offre.





Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte l'offre de la SCI la Maréchaussée d'un montant de 55 000 € net vendeur pour l'acquisition des parcelles AD n°220 et AD n°185, décide d'autoriser le Maire à signer les documents y afférents (ME LAUBRETON)

Demande de subvention Association jumelage Meslay – Remseck Am Neckar

Monsieur HULOT quitte la salle de Conseil Municipal

Suite à la création de l'association « Jumelage MESLAY – REMSECK AM NECKAR » et à la venue des allemands les 5 et 6 octobre 2019 pour le 45^{ème} anniversaire du jumelage, l'association demande une subvention exceptionnelle de 15 000 € afin de couvrir les dépenses.

Mme CHEVALLIER s'abstient

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de verser une subvention exceptionnelle de 15 000 € à l'association « Jumelage MESLAY – REMSECK AM NECKAR ».

Décision modificative n°1 budget principal

Le Conseil Municipal ayant émis un avis favorable à la demande de subvention de l'association jumelage Meslay – Remseck Am Neckar », il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la décision modificative n°1 au budget principal afin d'avoir les crédits nécessaires :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre et article	Libellé	Recettes	Dépenses
6574	Autres organismes de droit privé		15 000,00 €
6419	Remboursement sur rémunérations	15 000,00 €	
Total de la décision modificative n° 01/2019		15 000,00 €	15 000,00 €
Pour mémoire Budget Primitif 2019		3 409 904,75 €	3 409 904,75 €
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		3 424 904,75 €	3 424 904,75 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide d'accepter la décision modificative n°1 au budget principal

Création d'un emploi permanent OTAPS à compter du 1^{er} septembre 2019

Considérant les besoins de services « enfance et famille »,

Et après en avoir délibéré le Conseil municipal décide:

- DE CRÉER un emploi permanent d'OTAPS (Opérateur Territorial des Activités Physiques et Sportives) à temps complet à partir du 1^{er} septembre 2019
- DE RETENIR que le tableau des emplois et effectifs est modifié par la présente
- D'INSCRIRE au budget les crédits correspondants.

Création d'un emploi permanent d'Adjoint technique à compter du 1^{er} septembre 2019

Considérant les besoins de services « enfance et famille »,

Et après en avoir délibéré le Conseil municipal décide:

- DE CRÉER un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique à compter du 1^{er} septembre 2019
- DE RETENIR que le tableau des emplois et effectifs soit modifié par la présente
- D'INSCRIRE au budget les crédits correspondants.

Emploi non permanent d'adjoint d'animation à renouveler

Considérant les besoins de services « enfance et famille »,

Et après en avoir délibéré le Conseil municipal décide:

:

- DE RENOUELER un emploi non permanent d'adjoint d'animation à temps complet du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020.
- DE RETENIR que le tableau des emplois et effectifs est modifié par la présente.
- D'INSCRIRE au budget les crédits correspondants.

Création d'un emploi permanent d'Adjoint technique à compter du 1^{er} septembre 2019

Suite au départ à la retraite d'un agent titulaire au service « enfance et famille » au 1^{er} octobre 2019, et afin d'assurer une continuité au sein du service et de son remplacement. Après en avoir délibéré le Conseil municipal décide de créer un poste sur l'ensemble du grade d'adjoint technique à temps complet, à compter du 1^{er} septembre 2019.

Astreintes des Services Techniques

Vu la délibération prise en date du 9 novembre 2016 et définissant le régime des astreintes du personnel Communal, Considérant que la commune de MESLAY DU MAINE gère en régie trois services impliquant, en cas de besoin, l'intervention du personnel des services techniques comme mentionné dans la délibération sus citée :

- Les bâtiments communaux
- La voirie communale
- La salle socioculturelle.

Considérant que cette délibération prévoit des astreintes hebdomadaires sur la base des durées suivantes : du vendredi 17 h 00 au vendredi suivant 17 h 00,

Considérant qu'il convient de permettre aux agents d'effectuer des astreintes partielles dans la limite des montants légaux définis en cas d'absence d'un agent ou par nécessité de service,

Après en avoir délibéré le Conseil municipal décide d':

- ANNULER ET REMPLACER la délibération 2016-11-05
- APPROUVER la modification de l'organisation des astreintes suivant les modalités définies ci-dessus.
- AUTORISER le Maire à signer toutes pièces et actes utiles.

Compte rendu commission groupe de travail mise en accessibilité et modernisation de la salle socioculturelle du 23 mai 2019

Présents : Christian BOULAY, Huguette GAUTIER, Jean-Pierre CHARROT, Alain HOUDU, Roland QUELEN, Jean-François LANDEAU, Sylvie BRUNEAU, Jérôme BOURDAIS, Vincent BREHARD, Philippe CHESNAIS, Frédéric URVOY et deux techniciens son et lumière présents dans la salle A et B et travaillant actuellement pour le festival de jazz.

Rapporteur : Philippe CHESNAIS

- Un mémorandum est distribué répertoriant les différents points faisant partie de la réflexion globale pour la modernisation de la salle.
- Ces points sont repris un par un et discutés par l'ensemble des personnes présentes.
- Le cabinet d'architecture HAMON de BETTON (35) a été retenu par la commune pour cette étude de modernisation.
- Les résultats de la réflexion de ce soir lui seront communiqués.
- Le futur cahier des charges pourra reprendre certains de ces éléments.
- Une nouvelle rencontre sera programmée lors de la finalisation de ce cahier des charges.
- Un audit culturel a été réalisé par Jacques MORIN (Mayenne Culture – Conseil Départemental) en avril 2017. Il pourra être repris pour l'étude.

PARTIE SCENE et ACCUEIL du PUBLIC

1- Accessibilité entre les salles sous scène, la scène et la salle :

- Un rapport sur l'accessibilité de tous les bâtiments communaux a été établi par l'APAVE.
- Ascenseur prévu. Possibilité d'y mettre du matériel lourd voir encombrant : ex piano. Sa position reste à déterminer par l'architecte en fonction du réaménagement de la scène.

2- Sécurité incendie (Remplacement des rideaux de scène) :

- Les rideaux ne sont plus conformes depuis longtemps.
- Rideaux noirs de préférence (techniciens). Fond de scène également noir.

3- Aménagement de loges pour les artistes (avec douches) :

- En sous-sol ou en continuité de la scène ou les deux ?

4- Repenser la scène (Plafond, éclairage, menuiseries, peinture ...) :

- Rehaussement du plafond ? 4,50 mètres ou mieux 5,50 mètres pour grilles de structure amovibles (électriques éventuellement).
- Alimentation électrique scène : 1 ou 2 63 A (3x220 + N) de chaque côté et 1 x 32 A séparé.
- Rangement des caisses vides à prévoir.
- Potence pour monter les enceintes (Voir les Angenaises à Bonchamps et autres salles récentes Mayennaises, St Fiacre, Clair de Lune à Ernée).
- Scène actuelle trop large par rapport à la profondeur. 12m x 12m ?

5- Rénovation de l'éclairage de la salle et mise aux normes des réseaux :

- Reprise de l'éclairage de la salle en totalité. On ne peut plus trouver de pièces pour réparer celui existant.
- Pas de modulation de l'éclairage avec tablettes tactiles. Commande de l'éclairage possible depuis la scène.
- Le pont de lumière actuel n'est pas motorisé : problèmes de sécurité des agents pour interventions.

6- Réfection sonorisation de la salle et vidéo-projection :

- Equipements à prévoir.

7- Acoustique :

- Trappes à son avec possibilité d'y intégrer de l'éclairage.
- Pendrillons en fond de salle (retour de son vers la scène) ou revêtement spécifique sur murs.
- Salle de Villers : bien, son « chaleureux » (V.B.)

8- Amplificateur de boucle e-induction (malentendants) :

- Amplificateur de boucle e-induction magnétique pour malentendants.

9- Rénovation du carrelage et du parquet :

- Le parquet actuel donne satisfaction. Si besoin il est réversible.
- Peinture noire sur parquet de la scène ?
- Rebord de scène gênant. Position de l'escalier central à repenser.

10- Traitement de l'air ambiant :

- A prévoir non bruyant.
- Actuellement les sèches mains sont bruyants et gênants.

11- Faisabilité de tribunes rétractables 250 places et rangement :

- Bien mesurer l'utilité.
- Attention aux difficultés de manœuvres sur le carrelage.
- Temps de montage et de démontage à connaître.
- Rangement ?
- Revoir l'étude déjà faite et la priorité à donner à cet équipement.

12- Organigramme nouveau et sécurisation des accès et occupation des lieux :

- Organigramme de clefs à créer.

RESTAURATION et SANITAIRES

- 1- Transformation de la cuisine centrale en office pour les traiteurs,**
- 2- Création d'une liaison entre la salle et la cuisine,**
- 3- Restructuration du bar principal y compris le plafond,**
- 4- Installation d'une chambre froide accessible du bar,**
- 5- Aménagement d'un accès garage stockage et création d'une liaison vers la cuisine,**
- 6- Restructuration des vestiaires et des sanitaires.**

- Plus de repas confectionnés dans les cuisines (seulement pour réchauffer).
- Chauffantes inox demandées.
- Supprimer espace épluchage légumes. Ne conserver qu'un seul four.
- Séparation des circuits entre le « sale » et le « propre ».
- Salle de danse à récupérer.
- Installation d'une chambre froide à partir du bar.
- Dessus du bar et bar à reprendre (Eclairage, hauteur plafond).
- Supprimer l'effet porte froide entre le bar et l'extérieur.
- Une liaison cuisine garage (pièce derrière le bar) à créer.
- Priorité réfection des sanitaires et vestiaires. Pour les WC : largeur, type de siège, cloisons de couleur, porte-manteaux.
- Locaux « ménage » et « agent technique » à créer.
- Le local actuel derrière le bar doit ne rester accessible qu'aux personnes habilitées : SSIAP (armoires électriques).
- Grand grenier : monte charges à prévoir pour rangement matériels et isolation à faire.

DIVERS :

- Les travaux de remplacement des menuiseries sont programmés après le festival de jazz.
- Une télécommande par salle pour rideaux sur nouvelles menuiseries. Avec 2 boutons : 1 pour les volets au nord, 1 pour les volets au sud.
- Trappes incendie refaites.

- Revoir également la puissance de l'éclairage de sécurité. Noir possible ?
- Possibilité d'installer une sécurité anti-intrusion. Diffusion d'une alarme vers un tiers à déterminer (responsable association, astreinte commune ?).
- Salle de tennis de table existante : réaménagement en une salle familiale en location.
- Stationnements sur le terrain derrière la salle programmés cette année.
- Salle des aînés : pas de travaux dans l'immédiat.
- Les halls d'accueil seront revus.
- Ancienne bibliothèque : réflexion en cours.
-

Compte rendu commission du 20 juin

Présents : Christian BOULAY, Jacques BRAULT, Philippe CHESNAIS, Sonia BERTHELOT,

Absents excusés : Daniel DESNOES, Sylvie BRUNEAU, Huguette GAUTIER, Mickaël GOUAS, Frédéric BOUTIN

Rapporteur : Sonia BERTHELOT

Ordre du jour :

1. Visite des vestiaires du parc des sports
2. Piste d'athlétisme
3. Bâtiments prévus pour le club de pétanque et le jogging club
4. Travaux toiture pôle enfance
5. Chauffage église

1. Visite des vestiaires du parc des sports

Les membres de la commission visitent les vestiaires du parc des sports (bâtiment qui a 15-16 ans).

Ils sont fréquemment utilisés notamment pour les entraînements de football et les scolaires (écoles et collèges). La commission constate que les vestiaires les plus souvent utilisés pour les entraînements et par les scolaires sont dégradés.

Les vestiaires visiteurs, moins utilisés, sont mieux préservés.

Les sanitaires sont en bon état.

Un rafraichissement est nécessaire.

Les dégradations constatées se situent au niveau :

- des plafonds : changer les faux plafonds et mettre des plaques rigides genre « fibralith »
- des portes : garder les portes en bois et voir la faisabilité des soubassements en PVC avec joint silicone au sol
- de la plomberie : robinetterie à changer sur une douche et sur les lavabos.
- de la VMC : réhabilitation nécessaire (ne fonctionne plus)
- du chauffage : radiateurs à réviser

L'entretien des sols est assuré par une entreprise privée une fois par semaine et un entretien de fond annuel est assuré par les employés municipaux.

A l'extérieur, 6 portes métalliques sont également à réviser : peinture à réaliser et vérification des gonds.

Il est également proposer de sabler et repeindre le portail d'entrée.

2. Piste d'athlétisme

L'entreprise Pigeon a mandaté un laboratoire, Labosport pour réaliser une expertise des problèmes rencontrés sur la piste (soulèvement). Ils sont venus sur le terrain le lundi 17 juin réaliser un carottage. Les résultats sont attendus pour fin juin au mieux.

3. Bâtiments prévus pour le club de pétanque et le jogging club

Après relance de l'architecte, celui-ci doit retourner l'analyse des tableaux des offres définitives pour le 21 juin 2019. Un montant de 60 000 € est retenu au budget.

Proposition d'un membre : mettre en place un système de verrouillage automatique avec un électroaimant pour les toilettes publiques (avantage : amplitude d'ouverture plus grande 6h-22h par exemple et éviter qu'un employé municipal se déplace deux fois par jour pour ouvrir et fermer l'ensemble des toilettes) ; proposition approuvée par l'ensemble des membres et proposée au conseil municipal. Devis à réaliser

4. Travaux toiture pôle enfance

Suite au sinistre de la toiture du pôle enfance, une enveloppe à hauteur de 100 000 € HT a été allouée à la commune. La mission de maîtrise d'œuvre a été confiée au cabinet Reper de Tours, cabinet mandaté par l'expert. Il a pour mission de préparer le DCE pour la consultation des entreprises.

Rappel du sinistre : problème d'étanchéité côté ouest : c'est un grand pan de toiture qui canalise beaucoup d'eau avec ressaut de 10 cm qui sert de ventilation. Quand il y a beaucoup de vent, l'eau passe par le ressaut et pénètre sous toiture.

Proposition de l'expert : Suite aux nombreuses réunions sur site, l'expert propose de réaliser un second ressaut à mi toiture. Pour réaliser cette opération une partie de la toiture doit être déposée sur toute la longueur côté ouest.

Un filet à maille serrée sera déposé au-dessus du multi accueil, par l'extérieur, pour assurer la sécurité des occupants et éviter le démantèlement.

Pour assurer la ventilation des combles perdues, des chatières seront posées.

Une fois les travaux extérieurs réalisés, les dalles et les peintures abimés seront remplacés.

Un électricien déposera et reposera les appareillages électriques et de ventilation qui gêneraient la progression de l'opération.

La VMC fonctionne mal depuis le début, le cabinet va regarder comment étudier la réhabilitation du système, sachant que la problématique du traitement de l'air va devenir obligatoire. Ce sera plus facile d'intervenir si on retient cette mission car une partie des plafonds sera déposée.

Autres points :

- Résoudre les problèmes d'humidité dans les sanitaires de la classe 1
- Réhabiliter le patio, bien canaliser les eaux de pluies car pour l'instant il n'y a pas d'évacuation.

5. Chauffage église

Ces travaux ont été budgétisés sur le dernier budget voté.

La proposition est de supprimer la chaudière actuelle, qui fonctionne au fuel et de la remplacer par un chauffage intérieur radiant par secteur soit électrique soit au gaz.

La proposition de la commission est plutôt de choisir des radiants au gaz, puisque le gaz naturel est distribué sur Meslay du Maine et moins onéreux que l'électricité à terme.

Il est plutôt conseillé de fixer les radiants sur des luminaires vu la hauteur du plafond (et non sur les murs), avec obligation de poser une VMC par les combles pour le gaz.

Il est proposé de monter 4 luminaires avec radiants fixés dessus. L'éclairage sera revu avec possibilité de le poser sur les lustres de chauffage.

Il faut également revoir rapidement l'éclairage de sécurité, signalé par la commission de sécurité.

Deux entreprises ont répondu :

- CGV.Ciel de Chanverrie en Vendée
- Delestre industrie de La Séguinière dans le Maine et Loire.

La commission propose de retenir l'entreprise Delestre, moins disante, pour un montant de 24 950.92€.

La réalisation des travaux serait faite en atelier. Une petite nacelle est nécessaire une journée dans l'église. Ensuite, le travail se réalise dans les combles. La perturbation sera minime.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

Compte rendu de la commission aménagement du territoire et urbanisme du 06 Juin 2019

Présents : Mr Frédéric URVOY, Pierre BORDIER, Maryse TAUNAI, Sonia BERTHELOT, Maurice GASCOIN, Daniel DESNOË, Philippe CHESNAIS,

Rapporteur : Jacky HULOT

Présence de 2 agents des espaces verts : Mr CHAUVIN Christophe, Mr GUILLOTEAU Julien.

→ **Gestion des espaces verts**

Constats et difficultés rencontrés :

- Activités principales : tonte, taille, désherbage
- Nombreux espaces verts : la surface augmente tous les ans (actuellement estimée entre 12 et 14 Ha, à confirmer, sans le lotissement du Moulin à Vent).
- Les techniques de désherbage ont évolué : nécessitent plus de temps qu'auparavant (désherbants interdits)
- Entretien des terrains de sport : 1 journée ETP par semaine
- Cimetière : 3 h 00 pour tonte sans désherbage
- Actuellement externalisation de plusieurs secteurs (taille et tonte) : Lotissement de la Maison de Paille, rue de la Gare et rue du Maine.
- Pas de désherbage en externalisation
- Nombre d'agents nécessaires (évaluation):
 - 2 ETP de sept à mars
 - 4 ETP d'avril à août
- Les temps de tonte évoluent en fonction de la météo, il est parfois difficile d'assurer la tonte dans les meilleurs délais dans tous les secteurs.
- Externalisation des haies à envisager ?
- La principale difficulté est de définir des priorités en fonction des travaux à réaliser et des agents disponibles.

Proposition : **Etude d'un plan de gestion différenciée**

- Permettrait de prioriser et de privilégier certains secteurs en catégorisant par niveaux :
 - Niveau 1 : Soutenu
 - Niveau 2 : Régulier
 - Niveau 3 : à définir
- Permettrait d'évaluer le temps nécessaire.

Cette étude pourrait être réalisée par un étudiant (BTS ?) ou par un bureau d'étude.

- Par un étudiant : moins coûteux mais ne pourra démarrer qu'en 2020.

→ **Plantation d'arbres**

Le Conseil Départemental de la Mayenne subventionne la plantation de haies, bosquets ou arbres isolés : **"Défi : 1 arbre 1 Mayennais"**

- 300 000 arbres à planter d'ici à 2020
- Projet : 1 000 € mini de dépenses. Aide : 2000 € maxi (le taux de subvention du Département est de 50% du montant HT)
- Travaux si facturation par entreprise (Bénévolat et travaux de régie pas pris en compte)
- Demande à adresser avant le 15 Juillet.

Après concertation avec les 2 agents, la commission propose la réalisation des plantations suivantes avec des priorités de 1 à 7 en fonction du budget :

1. Haie entre le chemin de l'Hommeau et le terrain du tir à l'arc

2. Haie niveau bassin d'orage côté nord lotissement du Moulin à Vent
3. Haie le long du terrain de foot jusqu'à la liaison du chemin pédestre
4. Espaces verts près des logements de Mayenne Habitat rue du Maine
5. Haie à l'arrière du lavoir
6. Haie derrière le collège Maurice Genevoix/ancien terrain de bi-cross
7. Arbres isolés terrain de pétanque

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à effectuer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental et à signer les documents y afférents.

→ **Erables rue du Maine**

Les membres de la commission se sont déplacés rue du Maine pour constater les remarques de riverains :

- Arbres volumineux (2 ont été taillés par un riverain)
- Chute de feuilles importante en automne
- Soulèvement des trottoirs causé par les racines

Proposition de la commission :

- L'abattage des arbres n'est pas envisagé
- Prévoir un élagage d'entretien
- Surveiller le soulèvement des trottoirs

→ **Projet de passages piétons**

Les membres de la commission retiennent l'avis du CME concernant 2 passages et proposent de créer 3 passages piétons (uniquement marquage au sol) :

- Entrée de la rue du Maine côté rue de la gare (proposition CME)
- Route de Saint Denis du Maine RD 152 : entre le chemin de Saubert et la rue des Sports (avis favorable du responsable de l'unité territoriale)
- Traversée de la place Chamillard au niveau de la sortie chemin du pré neuf (proposition CME).
- Prévoir des passages piétons pour aller à la CCPMG (rue des combattants, boulevard de la Providence, rue de la Bretonnière, route de Sablé) avec signalétique.

Numérotation des rues du lotissement des Néfliers

Lors du Conseil Municipal du 11 octobre 2018, les noms des rues du lotissement des Néfliers ont été validés.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la numérotation des rues du lotissement (plan joint en annexe)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la numérotation des rues du lotissement des Néfliers (cf plan).

CADRE DE VIE ET COMMUNICATION

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- 29 juin à 11h00 à la mairie : vernissage ateliers d'architectes
- Trésorerie Meslay-du-Maine
- Plan canicule
- Programmation culturelle de la CCPMG : lancement le 13 septembre

NOTE DE PRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL



DU 27 juin 2019 POINT AJOUTÉ À L'ORDRE DU JOUR

Compte rendu conseil d'école Fratellini du 13 juin 2019

1) La rentrée 2019/2020

Effectifs à la rentrée 2019 : 84 élèves > en juin 2019 : 88 élèves (4 départs)

Les prévisions pour septembre 2019 > 89 élèves à la rentrée de septembre puis 96 élèves en janvier 2020

TPS (2017) : 9 +7 (en janvier) = 16

PS (2016) : 34

MS (2015) : 26

GS (2014) : 20

La répartition par classe :

<i>A la rentrée > 89</i>	<i>En janvier > 96</i>
TPS/PS > 9+9 = 18	TPS/PS > 16+5 = 21
PS/MS > 12+12 = 24	PS/MS > 14+12 = 26
PS/MS > 13+10 = 23	PS/MS > 15+10 = 25
MS/GS > 4+20 = 24	MS/GS > 4+20 = 24

Le projet « dispositif passerelle »

Une convention devrait être signée entre l'Inspection Académique, la municipalité et la CAF. Une classe spécifique d'accueil des TPS (2/3ans) sera créée afin que les élèves entrent à l'école à leur rythme, avec des aménagements individualisés.

2) Les projets et les activités du 3ème trimestre

- Samedi 30 mars : les portes ouvertes (beaucoup de nouvelles familles sont venues visiter l'école), 12 nouvelles inscriptions.

- Samedi 11 et Dimanche 12 mai : le spectacle « Vous n'avez pas vu le nez de René ? » : le projet de l'année pour les 30 ans de l'école Annie Fratellini.

Bons retours de la mairie et des familles. Les enfants ont été marqués, ils en garderont de bons souvenirs et pour longtemps. Les finances sont à l'équilibre.

Ce projet est très important pour les enfants. Certains peuvent être en difficulté scolairement et sont mis en avant et se révèlent. C'est également important pour la cohésion de classe. L'équipe enseignante remercie les partenaires qui ont permis l'aboutissement de ce projet. Les parents remercient l'équipe éducative pour ce beau projet.

- Samedi 18 et Dimanche 19 mai : le spectacle « Nez pour être clown » de l'école René Cassin.

- Dimanche 19 mai : stands dans le parc de la mairie pour les enfants.

- Accueil des TPS (3 mardis matin en juin : le 4, 18 et 25).

- Projet jardin : démarré fin avril avec M. Suard.

- La sortie au château des Arcis le vendredi 28 juin: des jeux sont organisés par la propriétaire ainsi qu'une exposition d'œuvres d'artistes mayennais et quelques œuvres des élèves.

- Le goûter « Lire et faire lire » : préparé par les enfants le mardi 2 juillet.

- Décloisonnements le 17 et le 24 juin
- Les liaisons GS/CP : lecture par les CP dans les 3 classes de PS MS GS les jeudis après-midi
- La journée athlétisme lundi 1er juillet.

Les projets pour la rentrée 2019/2020

- le projet passerelle
- les jeux de société les mercredis matins
- l'intervention de l'association « Lire et faire lire »
- la semaine académique de la maternelle (en novembre?)
- le spectacle de Noël : vendredi 13 décembre
- la classe de mer GS/CP/CE1 (période 5)
- la fête de juin

3) PPMS

- les évacuations incendie : 27 septembre et 5 juin
- confinement : 4 décembre et (à déterminer avec les animateurs de l'espace des enfants)
- attentat/intrusion : 7 mars

Il est signalé que la porte qui relie l'école à l'espace des enfants est toujours ouverte.

Faut-il la fermer et accrocher une clé ?

La mairie précise qu'un projet de code à l'entrée de l'espace des enfants est en cours, la porte sera donc sécurisée.

La porte d'entrée de l'école est également à sécuriser. En effet, on ne peut l'ouvrir de l'extérieur (sauf aux horaires d'entrée et de sortie de l'école). Il est possible de l'ouvrir de l'intérieur pour sortir. Pour l'instant, les enseignantes la ferment à clé, mais elles sont beaucoup dérangées par la sonnette. Il faudrait prévoir une solution pour que les adultes puissent sortir sans avoir recours à une clé (proposition d'un bouton poussoir en hauteur)...

4) Le projet d'école 2018/2022

Axe 1 > Co-éducation avec les familles.

- Instaurer un climat scolaire positif

Réalisations effectives : entraide entre élèves, inclusion des parents à l'école qui sont invités à participer à diverses activités tout au long de l'année, récréations décalées MS/GS puis TPS/PS.

Prolongement ou réajustements : régulation et gestion des conflits (établir un règlement avec des pictogrammes communs avec l'équipe d'animateurs des NAP).

- Valoriser l'enseignement explicite

Réalisations effectives : co-évaluation des progrès avec l'élève dans le livret de progrès, bilan des ateliers dans les classes, compte-rendu des activités de classe (enrichissement du vocabulaire, de la syntaxe lors des bilans écrits : expliciter, raconter...)

- Renforcer la liaison école/petite enfance avec la mise en place d'un dispositif passerelle

Réalisations effectives : Les enfants sont accueillis à compter de leur 2 ans à leur rythme, de façon très progressive tout au long de l'année scolaire (un travail d'équipe entre la crèche et l'école est mis en place ainsi qu'un cahier de liaison entre les 2 structures).

Prolongement ou réajustements : Du personnel du multi-accueil accompagnerait les enfants pendant un temps de classe à déterminer.

Axe 2 > Sécuriser les transitions.

- Innovations pédagogiques

Réalisations effectives : faire progresser chaque élève à son rythme grâce aux activités autonomes type

Montessori dans les classes.

Prolongement ou réajustements : mises en place de groupes de besoin de GS pendant les APC (Activités Pédagogiques Complémentaires) : travail en graphisme, phonologie...

5) Les investissements pour 2019

- une enceinte Bluetooth : 130€
- 4 vélos : 750€
- création d'un espace TPS sur la cour de récréation : 500€
- des tracés sous le préau : 500€

Pour un total de 1 880 €.

6) Les travaux à prévoir pendant les vacances

- peinture classe 1 (soubassement à refaire) et salle de motricité
- anti-pince doigts (salle de motricité)
- 10 porte-manteaux (BCD, afin d'accrocher les sacs à album)
- stores extérieurs classe 2, 3 et 4 et entretien du passage entre les classes et le collège
- voile d'ombrage entre l'espace des enfants et le préau de l'école maternelle
- aménagement du patio

Compte-rendu du conseil d'école Cassin du 17 juin 2019

1) Bilan des activités menées au cours du 3ème trimestre

- Les 2 classes de CM1/CM2 ont passé le permis internet.

Une remise des diplômes a été organisée lors des portes ouvertes de l'école. La presse et la Municipalité étaient présentes.

- Portes ouvertes de l'école : le vendredi 30 mars.

Les enseignants ont constaté plus de parents à venir du fait que ce soit un vendredi soir après la classe. Avec la remise du permis Internet, cela a animé les portes ouvertes.

- Suite des interventions de Joséphine et de Nicolas de la Houlala Compagnie avec l'implantation du chapiteau dans le parc de la Mairie et 2 weekends de représentations devant les familles :

- Samedi 11 et Dimanche 12 mai pour la maternelle et la classe de CP
- Vendredi 17, samedi 18 et dimanche 19 mai pour les 5 classes restantes de René Cassin

Sur les 6 représentations, 5 étaient complètes.

L'équipe enseignante remercie les familles et la Municipalité pour l'emplacement et l'aide financière.

Un DVD de chaque spectacle est prévu avec une livraison des DVD durant la 2ème quinzaine de juin. Une séance de projection sera organisée pour les élèves en présence des intervenants de la Houlala Compagnie Mme Taunais remercie l'équipe enseignante pour la réalisation de ce projet et encourage à mener de nouveau l'activité théâtrale dans les classes.

- Cycle voile pour la classe de CM1/CM2 de Mme Pelé avec journée régates à St Denis du Maine le 5 juillet.
- La classe de CM1/CM2 de Mme Lallemand fera la même chose le 2 juillet.
- Lors du dernier conseil d'école, les enseignants avaient annoncé que les classes de CE1/CE2 et CE2/CM1 allaient passer le permis piéton. Malheureusement celui-ci n'a pas pu être organisé pour des raisons administratives.

- Intervention de « Lire et faire lire »
- Médiathèque
- Rencontre athlétisme pour toute l'école organisée par l'USEP le jeudi 20 juin au parc des sports de Meslay et rencontre athlétisme des MS/GS encadrée par les élèves de la classe de Mme Pelé le lundi 1er juillet.
- Rencontre des CE1/CE2 avec un illustrateur dans le cadre du prix « Bull Gomme » à la médiathèque
- Ateliers GS/CP lecture d'histoire des CP en maternelle
- 2 ateliers Découverte du CP pour les GS
- Suite et fin des ateliers Médecis, avec une séance de projection du résultat final le 4 juillet.
- Tennis de table pour les CP/CE1 et CM1/CM2 de Mme Lallemand

2) Les budgets alloués par la municipalité

Budget investissement alloué à l'école :

3 réglottes interactives		2 700,00 €
Des grandes tables et chaises		1 750,00 €

Les 3 réglottes interactives seront installées le lundi 24 juin par CS Informatique.

Budget fonctionnement :

dotation pour 2019 de 8 309.96€ = 53.61 € x155 élèves pour l'achat du matériel scolaire (cahiers, crayons, feuilles, photocopies, arts visuels...)

L'équipe enseignante interroge la Municipalité sur l'avancée du PPMS.

Mme Taunais précise que la subvention accordée à la Municipalité est moindre que celle escomptée mais que la commande serait passée.

La demande de 3 escabeaux pour mettre dans les lieux de confinement est en cours.

3) Bilan de l'intervention du maître supplémentaire

Dispositif Plus De Maîtres Que De Classes

Bilan des actions de l'année scolaire 2018 – 2019 :

Cette année tout le cycle 2 (CP, CE1, CE2) et une partie des CM1 ont bénéficié de l'enseignant supplémentaire avec :

→ La poursuite du travail sur la fluence de lecture qui donne toujours des résultats significatifs en particulier pour les CE1 et les CE2 les plus fragiles par petits groupes de maximum 4 élèves. Au mois de juin, 16 CP bénéficient d'un entraînement à la lecture par groupe de 4, deux fois par semaine.

→ La préparation d'une lecture offerte à une autre classe (du CE1 au CM1) par groupe de 2 élèves. Il s'agit de préparer la lecture d'un texte long à voix haute et à deux voix, en tenant compte d'un auditoire.

→ Un travail plus approfondi que l'année dernière sur les stratégies de compréhension de lecture pour une partie des CP, CE2 et CM1 par demie classe.

→ La participation au défi mathématique départemental du CP au CM1 par demie classe ou classe entière avec deux enseignants.

Le changement d'attitude face aux situations problèmes les plus diverses est spectaculaire. Coopérer, adapter ses stratégies, écouter celles des autres, persévérer, prendre du plaisir à chercher, prendre conscience qu'apprendre et progresser, ce n'est pas trouver une solution facile et rapide.

Des élèves actifs, demandeurs, impliqués doivent beaucoup à l'accueil très positif des enseignant(e)s pour ces activités, ainsi qu'à leur implication et leur bonne humeur.

Ces actions ciblées sur la lecture et la résolution de problèmes de recherche auraient dû se poursuivre au moins l'année prochaine, comme cela était initialement prévu. L'équipe enseignante s'était engagée dans ce sens et plusieurs actions ont été inscrites au projet d'école. Malheureusement, les 13 postes d'enseignants

supplémentaires sont fermés en Mayenne y compris celui de Mr Barrier. Une telle mesure de fermeture peut surprendre car le dispositif « Plus de Maîtres que de Classes » était plébiscité par les enseignants, les parents et les élèves. Nous aurions au contraire voulu que ce dispositif se pérennise et se développe, qu'il soit un levier pour la réussite de tous, selon ses possibilités. Il se trouve que ce n'est pas le point de vue des décideurs politiques de « L'école de la confiance ». C'est donc une grande amertume et un grand sentiment d'injustice que nous souhaitons exprimer ici.

Mr Barrier souhaite remercier toute l'équipe enseignante pour son accueil, son implication dans le dispositif, sa patience et sa souplesse pour l'élaboration parfois compliquée des emplois du temps. Ces deux années ont été enrichissantes et passionnantes tant humainement que professionnellement.

Mr Barrier ne quitte pas pour autant l'équipe de l'école élémentaire puisqu'il assurera la décharge de direction de Mme Lallemand les lundis et le complément de service de Mr Biéla les vendredis.

4) Modification du règlement intérieur

L'année prochaine nous aurons 6 classes CP/CE1 x2, CE1/CE2, CE2/CM1, CM1/CM2 et CM2 par conséquent cela implique un changement dans le règlement intérieur, il faut préciser les classes.

Modification du paragraphe « horaires » :

➤ Horaires

Les élèves de l'école primaire sont déposés à la porte de l'école.

Accueil le matin à partir de 8h35 et l'après-midi à partir de 13h35.

Classes de CP/CE1, CE1/CE2 :

	8H45	12h00	13h45	14h45	15h45	16h45
Lundi	classe	Pause méridienne	N.A.P		classe	
Mardi	classe	Pause méridienne	N.A.P		classe	
Mercredi	Classe (➔ 11h45)					
Jeudi	classe	Pause méridienne		Classe		N.A.P
vendredi	classe	Pause méridienne		Classe		N.A.P

Classes de CE2/CM1, CM1/CM2 et CM2 :

	8H45	12h00	13h45	14h45	15h45	16h45
Lundi	classe	Pause méridienne		Classe		N.A.P
Mardi	classe	Pause méridienne		Classe		N.A.P
Mercredi	Classe (➔ 11h45)					
Jeudi	classe	Pause méridienne	N.A.P		Classe	
vendredi	classe	Pause méridienne	N.A.P		Classe	

Le mercredi : Accueil de 8h35-8h45 Classe de 8h45-11h45

Les élèves n'allant pas aux NAP de début d'après-midi seront accueillis à 14h45.

Les membres du conseil d'école votent le changement.

Depuis le milieu de l'année scolaire dernière ; l'accueil du matin se faisait dans les classes. M Barrier, maître supplémentaire était au portail. Nous avons constaté les bienfaits de cet accueil.

Comme le poste de maître supplémentaire est supprimé à la rentrée prochaine, nous devons donc nous réorganiser. L'équipe enseignante a choisi de conserver cet accueil dans les classes et chaque enseignant sera de service de portail pendant une semaine, ses élèves resteront dans la cour le matin durant l'accueil.

Par ailleurs, nous souhaitons mettre en place une carte de sortie pour les élèves où est inscrit s'ils peuvent sortir seuls le midi, à 15h45 ou 16h45 de façon à ce que animateurs, enseignants, remplaçants puissent savoir comment repartent les élèves.

Les représentants des parents d'élèves sont d'accord avec cette initiative et demandent à ce que ce soit préciser sur la carte de sortie si leur enfant part seul ou accompagné de leur frère ou sœur.

L'équipe enseignante va donc retravailler sur la carte de sortie pour intégrer la demande des représentants des parents d'élèves.

5) Modification du règlement intérieur

Intitulé de l'axe	Intitulé de l'action	Réalizations effectives pour faire progresser nos élèves et pour nous rapprocher de nos objectifs au regard des critères d'évaluation de la fiche action	<input type="checkbox"/> Degré d'atteinte de nos objectifs <input type="checkbox"/> Efficacité de nos moyens d'actions <input type="checkbox"/> Informations ou observables sur lesquels nous nous appuyons pour faire ce constat	Prolongements ou réajustements envisagés
Axe 1 Lire et comprendre dans toutes les disciplines	Action 1 Cycle 2 et cycle 3 Fluence	Cycle 2 fait en petits groupes avec le maître supplémentaire 2 fois par semaine Cycle 3 Fait sur 1 classe lors des décloisonnements en début d'année avec la maternelle	La fluence permet aux élèves de progressé en rapidité et en fluidité de lecture	Sans maître supplémentaire et avec des doubles niveaux, les enseignants se questionnent sur la mise en œuvre de ces ateliers l'année 2019/2020
	Action 2 Enseigner des stratégies de compréhension	Travail sur les inférences, les stratégies, image mentale du texte, répondre à un questionnaire	Objectif atteint Les élèves se questionnent plus sur le texte	A renouveler l'année prochaine
	Action 3 Lire pour autrui	Lecture dans les autres classes ou dans les classes de maternelles Préparation des lectures avec code couleur pour que chaque élève puisse plus facilement se repérer	La fluidité et la compréhension de texte sont travaillées en petits groupes	Sans maître supplémentaire et avec des doubles niveaux, les enseignants se questionnent sur la mise en œuvre de ces ateliers l'année 2019/2020

<p>Axe 2 Gérer l'hétérogénéité des élèves</p>	<p>Action 1 Mettre en place des parcours individualisés au sein du collectif classe</p>	<p>Plan de travail, Cahier de progrès en cours, Référents individualisés, Collaboration</p>	<p>Cette action doit être approfondie</p>	<p>Poursuite de l'action</p>
<p>Axe 3 L'ouverture culturelle et artistique</p>	<p>Action 1 Etablir un parcours culturel Développer la pratique culturelle et artistique, en lien avec les rencontres de l'action 1</p>	<p>Découverte du milieu théâtral et de la culture circassienne Création d'un spectacle (écriture, mise en voix, mise en scène, mise en musique...) Présentation de l'aboutissement du travail des élèves aux familles Une sortie au cirque</p>	<p>Objectif atteint Ce projet a permis de développer des compétences pluridisciplinaires</p>	<p>Sorties plutôt culturelles en Mayenne et départements limitrophes en 2019-2020</p>

6) Points sur la rentrée 2019/2020

1. Effectifs

CP : 19

CE1 : 40

CE2 : 22

CM1 : 25

CM2 : 32

soit 139 élèves à répartir sur 6 classes (cette année 155 en sept 2018)

Répartition provisoire :

Mme Déprés : CP/CE1 : 9 + 14

M Biela et M Barrier le vendredi : CP/CE1 : 10+13

Mme Tonnelier : CE1/CE2 : 13+10

Mme Guédon : CE2/CM1 : 12+13

Mme Pelé : CM1/CM2 : 12+9

Mme Lallemand et M Barrier le lundi : CM2 : 23

2. Thème de l'année

Vivre ensemble, la coopération

7) Questions diverses

Lors du dernier conseil d'école des problèmes de canalisation cassée et d'odeurs nauséabondes ont été soulevés concernant le bâtiment au-dessus du préau. La résolution de ce problème d'odeur est en cours.